

Cent soixante et onzième session

171 EX/55
PARIS, le 31 mars 2005
Original français

Point 61 de l'ordre du jour provisoire

**ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE MINISTÉRIELLE DE
L'UNESCO CONSACRÉE AU RÔLE STRATÉGIQUE DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE CENTRALE
(KAZAKHSTAN, 1er SEMESTRE 2006)**

RÉSUMÉ

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 171e session du Conseil exécutif à la demande du Kazakhstan.

Une note explicative ainsi qu'une proposition de décision figurent ci-après.

Décision proposée : paragraphe 10.

Note explicative

INTRODUCTION

1. Lors du débat de la politique générale de l'UNESCO pendant la 32e session de la Conférence générale en 2003 le Kazakhstan avait appelé l'UNESCO à accorder plus d'attention aux problèmes de la mise en valeur des énergies renouvelables, notamment, dans des zones rurales de l'Asie centrale. Cet appel a pris par la suite la forme d'une proposition des autorités kazakhes d'organiser au Kazakhstan une conférence régionale de l'UNESCO sur le thème "Le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale" visant à donner un élan à l'utilisation de ces énergies dans la région. L'idée de la conférence a été accueillie avec intérêt par le Directeur général de l'UNESCO et par les pays avoisinant le Kazakhstan.

2. Le 2 mars 2005 au Siège de l'UNESCO s'est tenue une réunion consultative des représentants de la Chine, de l'Iran, du Kazakhstan, de la Mongolie, de l'Ouzbékistan, de la Russie, du Turkménistan et de la Turquie avec la participation des membres du Secrétariat de l'UNESCO pour discuter de cette initiative. À l'issue de la réunion, les pays participants ont soutenu la proposition du Kazakhstan. Ils ont suggéré (a) d'envisager l'organisation d'une telle conférence au premier semestre de 2006 au niveau des ministres responsables de la protection de l'environnement et des questions de l'énergie ; (b) de porter la question de l'organisation d'une telle conférence à l'ordre du jour de la 171e session du Conseil exécutif afin d'y assurer l'implication nécessaire de l'UNESCO.

ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME OUTIL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DE LA CONFÉRENCE

3. Toutes les réflexions conduites sur le développement durable soulignent l'importance de la préservation des ressources naturelles en énergie et en eau. Leur gestion et la protection des écosystèmes figurent parmi les principales priorités de l'UNESCO et sont indissociables de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables comme l'a démontré le Sommet de Johannesburg de 2002 et comme le réaffirment les États membres de l'UNESCO, notamment, dans le cadre du Programme solaire mondial 1996-2005.

4. Les énergies renouvelables sont parmi les facteurs clés du développement durable avec une importance accrue conférée à ce domaine par le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). Les technologies basées sur ces énergies auront, sans doute, dans la perspective à moyen et long terme un rôle crucial à jouer pour la survie de l'humanité tout entière. Les énergies renouvelables, telles que solaire et éolienne, sont particulièrement sollicitées dans des zones rurales dont la population est privée d'accès aux sources des énergies fossiles ou de l'hydroélectricité.

5. L'Asie centrale donne un exemple concret de la région où la mise en usage des énergies renouvelables constitue une nécessité urgente. Bien que possédant des réserves considérables du pétrole et du gaz, l'Asie centrale, en raison de ses vastes étendues, a des immenses espaces ruraux qui sont hors d'atteinte de tout réseau électrique et dont des nombreux villages, privés de l'énergie, subsistent dans des conditions sanitaires, éducatives et socioéconomiques alarmantes. C'est particulièrement évident pour la région de la mer d'Aral, reconnue zone de désastre écologique par la communauté internationale. Le fond de la mer, à cause de son assèchement, est en partie devenu un vaste désert salé. Entre 15 et 75 millions de tonnes de sable et de poussière sont emportés chaque année par le vent jusqu'à une distance de 250 kilomètres. La région a ainsi enregistré en 15 ans une augmentation de 3.000 % des bronchites chroniques et de maladies des reins et du foie, notamment

du cancer. La mortalité infantile est l'une des plus élevées au monde. À ces drames écologiques et sanitaires s'est ajoutée une crise économique. Les traditionnelles activités professionnelles, liées à la mer, sont disparues. La région est frappée de plein fouet par le chômage, les communautés locales se déstabilisent et se déstructurent en raison, notamment, de l'absence des sources d'énergie.

6. Pour subvenir aux besoins des populations des zones rurales de l'Asie centrale, touchées par l'absence des sources d'énergie électrique, en matière de l'alimentation en eau potable, de l'électrification des écoles, des centres de santé, des centres de communication et d'autres infrastructures publiques, ainsi que pour assurer une place digne aux énergies renouvelables dans des stratégies énergétiques nationales des pays de la région, le Kazakhstan, appuyé par d'autres États de l'Asie centrale et des pays voisins, propose à l'UNESCO d'organiser une conférence régionale sur les énergies renouvelables.

7. Dans cette tâche l'UNESCO est un partenaire clé, compte tenu du savoir-faire que l'Organisation a accumulé en matière des énergies renouvelables, surtout dans le cadre de la réponse aux défis du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et des constants efforts que l'UNESCO déploie afin de mettre en œuvre des activités dans ce domaine.

8. La conférence régionale proposée, dont le Kazakhstan souhaite être l'hôte et le coorganisateur, permettrait de focaliser l'attention de la communauté internationale sur des problèmes énergétiques aigus des zones rurales de l'Asie centrale, avec un *zoom* particulier sur la zone de la mer d'Aral, et sur des solutions que des énergies renouvelables peuvent y apporter. Elle donnerait également une poussée à l'élaboration des plans d'action nationaux et du plan d'action régional en la matière. La conférence aiderait à identifier les besoins en énergies renouvelables dans des territoires ruraux de l'Asie centrale et à mobiliser des bailleurs de fonds internationaux pour des projets concrets. Il est à noter, par ailleurs, que l'Asie centrale auparavant n'a jamais été le lieu du forum international portant sur les énergies renouvelables.

9. Il est proposé que cette conférence ait pour thème "Le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale" et se tienne au niveau des ministres responsables de la protection de l'environnement et des questions de l'énergie des pays de l'Asie centrale, notamment, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Mongolie. Elle accueillerait des experts gouvernementaux des pays voisins, tels que l'Afghanistan, la Chine, l'Iran, la Russie, la Turquie et des experts venant des pays disposant d'une grande expérience en matière de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'élaboration des politiques nationales dans ce domaine. La participation des représentants des institutions financières internationales, ainsi que des entreprises du secteur public et privé sera également souhaitée. Les dates de la conférence proposées - le premier semestre 2006.

Projet de décision proposé

10. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant à l'esprit la résolution 54/215 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 22 décembre 1999 qui établit une relation directe entre l'importance des énergies renouvelables et du développement durable et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, en particulier le Plan de mise en œuvre qui considère les énergies renouvelables comme un instrument majeur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté,

2. Rappelant la résolution 32 C/14 de la Conférence générale,
3. Rappelant aussi sa décision 155 EX/4.1 dans laquelle il recommande que des mesures concrètes soient prises pour intégrer les énergies renouvelables au Programme et budget (C/5),
4. Se référant également au paragraphe 45 de la même décision dans lequel il considère que l'UNESCO devrait poursuivre son action concernant le bassin de la mer d'Aral,
5. Se félicite de l'initiative prise par le Kazakhstan et appuyée par les États membres concernés en faveur de l'organisation de la conférence régionale ministérielle de l'UNESCO sur le thème "Le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale" au Kazakhstan au premier semestre 2006 ;
6. Remercie le Directeur général de la visibilité accordée aux énergies renouvelables ;
7. Invite le Directeur général :
 - (a) **à étudier** et à définir les modalités de la participation intellectuelle et financière de l'Organisation dans la mise en place de ce projet ;
 - (b) **à lui présenter** un rapport sur les mesures prises en vue de réaliser ce projet, ainsi que sur l'état des éventuels avancements des préparatifs à ladite conférence à sa 172e session.